



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur Ludovic AGIER** demeurant **rue Albert Morin 24A à 5340 Faulx-les-Tombes**.

Le bien concerné est situé **rue de Maibes à 5364 Schaltin** et cadastré **7e division, SCHALTIN, section A n°419N**.

Le projet consiste en la **construction d'une habitation** et présente les caractéristiques suivantes : application de l'article D.IV.40 qui concerne les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation :

- Ecart par rapport aux prescriptions urbanistiques du lotissement FAMERÉE autorisé le 11 septembre 2007 (lot n° 2) :
 - Présence de baies horizontales non conformes ;
 - Rapport façade/pignon supérieur à 1,8 (1,9) ;
 - Matériau de parement non conforme (panneaux gris foncé) ;
 - Pente et matériau de toiture non conformes (toitures plates) ;
 - La station d'épuration individuelle se rejettera via le sol au lieu de la canalisation prévue au prescrit.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous** (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be) durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, au Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne.

Des explications sur le projet peuvent être fournies auprès du Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09 janvier 2021 au 25 janvier 2021 au Collège communal, soit:

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Hamois – Service urbanisme, Rue du Relais, 1, 5363 Emptinne ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@hamois.be

Fait à Hamois, le 04 janvier 2021.